



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **26 avril 2010**

Décision n° **B-2010-1530**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Acquisition de deux parcelles de terrain situées 148, avenue Franklin Roosevelt et appartenant à l'association dénommée "Ateliers d'apprentissage de l'Industrie"

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 20 avril 2010

Compte-rendu affiché le : mardi 27 avril 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Mme Fröhlich, MM. Rivalta, Assi, David G., Lebuhotel.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Lebuhotel), Calvel (pouvoir à M. Barge), Mme Vullien, MM. Philip (pouvoir à M. Darne J.), Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Besson (pouvoir à Mme Gelas), MM. Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Sangalli.

Absents non excusés : Mme Peytavin, M. Julien-Laferrière.

Bureau du 26 avril 2010

Décision n° B-2010-1530

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Acquisition de deux parcelles de terrain situées 148, avenue Franklin Roosevelt et appartenant à l'association dénommée "Ateliers d'apprentissage de l'Industrie"**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 avril 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de la réalisation du tronçon du boulevard urbain "est" (BUE) entre l'avenue Garibaldi et le boulevard Charles de Gaulle à Vaulx en Velin, la Communauté urbaine de Lyon envisage l'acquisition de deux parcelles de terrain appartenant à l'association dénommée "Ateliers d'apprentissage de l'Industrie".

Il s'agit de deux parcelles de terrain nu, libres de toute occupation ou location, situées 148, avenue Franklin Roosevelt à Vaulx en Velin, cadastrées sous les numéros 399 et 400 de la section BP représentant une superficie totale de 863 mètres carrés.

Aux termes du projet d'acte, ces terrains seraient acquis au prix de 60 € le mètre carré, admis par France domaine, soit pour 863 mètres carrés, au prix de 51 780 €. La Communauté urbaine prendra à sa charge la reconstruction de la clôture à l'identique au nouvel alignement pour un montant global de travaux estimés à 60 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, pour un montant de 51 780 €, de deux parcelles de terrain situées 148, avenue Franklin Roosevelt à Vaulx en Velin et appartenant à l'association "Ateliers d'apprentissage de l'Industrie", dans le cadre de la réalisation du tronçon du boulevard urbain "est" entre l'avenue Garibaldi et le boulevard Charles de Gaulle.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - signer le projet d'acte ainsi que tous les documents et actes nécessaires à la régularisation de cette affaire,

b) - déposer une déclaration de travaux.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement, individualisée sur l'opération n° 0344, le 22 septembre 2002 pour un montant de 3 750 000 €.

4° - Le montant à payer en 2010 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine de Lyon - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0344 pour un montant de 51 780 € pour l'acquisition et de 1 600 € pour les frais d'actes notariés - compte 615 238 - fonction 822, en ce qui concerne les travaux pour un montant de 60 000 € TTC.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 avril 2010.